

REGLEMENT INTERIEUR DU CARDIO TRAINING IMPACT ET TAEKWONDO ENFANTS

1. Objectifs du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur précise le fonctionnement interne de l'association. Il est disponible sur simple demande auprès du secrétaire ou du président et consultable aux horaires de cours dans la salle combat. La prise d'une cotisation au Cardio Training Impact et Taekwondo Enfants vous amène à accepter le présent règlement lors de votre inscription. Tout manquement à ce règlement pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive, laissée à l'appréciation du comité directeur.

2. Cotisations et inscriptions

2.1. Montants et formalités

Conformément aux statuts, l'association est constituée de membres actifs.

Les frais d'inscription comprennent l'adhésion au club, le passeport sportif (obligatoire de 4ans à 11ans) et l'assurance. Sont exclus : la tenue obligatoire de Taekwondo et de Cardio Training Impact (à prendre auprès du club).

Un certificat médical est obligatoire (sur papier pour les pratiquants du Cardio Training Impact et sur le passeport pour les pratiquants de Taekwondo) pour toute personne souhaitant adhérer au club. A défaut, l'inscription ne sera pas validée et le pratiquant ne sera pas accepté aux cours.

Pièces à fournir obligatoires lors de l'inscription :

Taekwondo → 2 photos d'identité + 2 enveloppes timbrées au nom et adresse de l'adhérent + tampon du médecin sur le passeport + règlement de la cotisation + feuille d'inscription dûment remplie.

Cardio Training Impact → 1 photo d'identité + 2 enveloppes timbrées au nom et adresse de l'adhérent + certificat médical papier + règlement de la cotisation + feuille d'inscription dûment remplie.

L'inscription ne sera validée qu'à condition que tous les critères et tous les papiers demandés soient fournis par le pratiquant, en une ou plusieurs fois. Si ce n'est pas le cas au-delà d'un mois après l'accueil du pratiquant, celui-ci sera refusé aux entraînements.

2.2. Modalités de pratique et d'inscription

L'association autorise les personnes à participer gratuitement à 2 cours d'essai. Les personnes souhaitant participer au cours d'essai doivent fournir au préalable leur nom, prénom, et téléphone.

Le versement de la cotisation annuelle doit être effectué intégralement au plus tard 1 mois après le premier cours, toutefois il est possible d'échelonner les paiements en 3 chèques maximum.

La cotisation est définitivement acquise et ne fait l'objet d'aucun remboursement quel que soit le motif invoqué, sauf en cas d'arrêt pour raison médicale (hors grossesse et sur justificatif médical obligatoire).

3. Adhésion des membres mineurs

Les mineurs ne peuvent adhérer à l'association qu'avec l'autorisation écrite de leur responsable légal. Celui-ci s'engage :

- A fournir en début de saison un ou des numéros de téléphone permettant de les joindre pendant la durée du cours.
- A confier le mineur au professeur en début de cours à l'intérieur de la salle.
- A revenir chercher le mineur sur le lieu de pratique à l'heure de fin du cours.

En fin de cours, si après un temps raisonnable en fonction du contexte, aucun responsable légal n'est venu chercher l'adhérent mineur, le professeur prévient la police à laquelle il confie l'enfant, après avoir tenté de contacter le responsable légal par les moyens à sa disposition.

4. Respect de l'éthique en salle

Les pratiquants de Taekwondo et de Cardio Training Impact, doivent respecter l'éthique de la pratique. Cette éthique constitue l'ensemble des règles de conduite permettant une pratique dans le respect mutuel et ainsi assurer la sécurité de l'ensemble des adhérents pour le bien-être de tous les pratiquants.

5. Vie en communauté et respects des valeurs

Respect : Les cours doivent se dérouler dans le respect des enseignants, des assistants et des adhérents. Ecouter et être attentif sont les clés de la progression et garantissent la sécurité de tous. Les adhérents doivent écouter les professeurs et respecter les consignes, afin que les séances se déroulent en toute sécurité.

6. Divers

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels. Il vous est conseillé de ne pas apporter d'objet de valeur aux entraînements et de ne laisser aucuns effets personnels dans les vestiaires.

Les cours sont assurés pendant toute la saison sportive de septembre à juin sauf vacances scolaires et jours fériés, périodes où l'accès au gymnase n'est pas autorisé par la municipalité.

Le club n'est pas responsable de l'entretien et propreté de la salle de combat. La salle de combat n'est pas la propriété privée du club, toutes réclamation est à faire auprès de la Mairie d'Herblay.

Le club se réserve le droit d'annuler un ou plusieurs cours lors de la saison.

7. Informatique et liberté, droit à l'image.

Les informations portées sur les fiches d'inscriptions sont susceptibles d'être utilisées à des fins administratives nécessaires à la vie de l'association à l'aide de moyens informatiques.

Les informations recueillies par le club ne sont diffusées d'une quelconque manière à aucun organisme.

Tout membre peut accéder aux informations le concernant et dispose du droit de regard et de modification établi par la loi.

8. Modalités pour exclusion.

Conformément aux statuts, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par le Comité Directeur pour non-respect des statuts ou du présent règlement intérieur, ou motif grave tel que comportement dangereux, consommation de stupéfiants, harcèlement moral ou sexuel, ou tenue de propos diffamatoires envers d'autres membres.

Dans ce cas, la décision d'exclusion sera signifiée oralement par le Président, et entraînera l'interdiction immédiate de participer aux cours.

9. Communication

La diffusion de certaines informations concernant le club sont disponibles sur le site Internet ainsi que sur la page Facebook du club. Pour une communication plus générale la diffusion se fera uniquement par courrier, (convocation à l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, barbecue de fin de saison et reprise des cours).

Fait à Pierrelaye, le 31 Mai 2022.

Le Bureau.

Chrismann Marcel
Président-Trésorier

Bourdin Frédéric
Secrétaire